



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 18 MAI 2006

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **Jeudi 18 Mai 2006** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

### Membres présents :

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean- Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean -Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean- Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean- François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET

### Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean- François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN

## COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 12 Avril 2001 modifiée, M. François REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

### **1. HABITAT ET LOGEMENT - PLH : Commune de Perrigny-les-Dijon - Etude « Nouveau quartier d'habitat » Demande de subvention**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** à la commune de Perrigny-les-Dijon, une subvention de 30 000 € pour la réalisation, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une étude de faisabilité relative à la création d'un nouveau quartier d'habitat,
- **D'établir** avec la commune de Perrigny-les-Dijon la convention financière, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'exécution de cette décision ;
- **De dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention de fonds de concours ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

### **2. HABITAT ET LOGEMENT - PLH : Logement à loyer modéré - Demande de subvention Foyer Dijonnais -8/8bis avenue du Parc à Quétigny (acquisition-amélioration de 2 logements PLAi)**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** au Foyer Dijonnais – *8 rue Févret - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-*, pour la réalisation de deux logements PLAi en acquisition-amélioration, situés 8 et 8 bis avenue du Parc à Quétigny, **une subvention d'un montant de 32 673 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **De dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 ;
- **De dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

3. **HABITAT ET LOGEMENT - PLH : Logement à loyer modéré - Demande de subvention OPH 21 - rue Jean Mazen à Dijon (construction de 64 logements PLAi, résidence des Compagnons du Devoir et du Tour de France**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** à l'Office Public Départemental d'Habitations à loyer modéré – *17 boulevard Voltaire - 21000 DIJON*, pour la réalisation d'une opération de construction d'une résidence sociale des Compagnons du Devoir rue Jean Mazen à Dijon, **une subvention d'un montant de 152 496 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **De dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 ;
- **De dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPH 21, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

4. **HABITAT ET LOGEMENT - PLH : Logement à loyer modéré - Demande de subvention - SAFC 36/38 Quai de Belfort (construction de 8 logements PLS)**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** à la Société Anonyme de Franche-Comté (SAFC) – *34 rue de la Combe aux Biches BP 267 – 25205 MONTBELIARD cedex-*, pour l'opération de construction de 8 maisons de ville PLS 36-38 quai de Belfort à Dijon, **une subvention d'un montant de 31 304 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **De dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 ;
- **De dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par la SAFC, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

5. **HABITAT ET LOGEMENT - Habitat privé ancien : mise en place d'une équipe opérationnelle -Lancement de l'appel d'offres**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le dossier de consultation relatif à la mise en oeuvre d'une équipe opérationnelle de reconquête du parc privé ancien 2006-2008 ;
- **D'autoriser** le Président à lancer l'appel d'offres correspondant au marché de prestation de service ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à cette dépense sur les budgets successifs de la Communauté ;
- **D'autoriser** le Président à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants d'un montant inférieur ou égal à 5% du montant du marché.

**6. HABITAT ET LOGEMENT - Affaires foncières - Programme d'action foncière - Commune de Longvic -Réserve foncière « Les Grandes Gives » - Transfert de DUP**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De donner** son accord pour le transfert de la DUP du 29 mars 2002, relative au secteur "les Grandes Gives" à Longvic, au profit de l'EPFL ;
- **D'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes liés à cette affaire.

**7. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Avis sur le PLU arrêté de la commune de Talant**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de PLU de Talant.

**8. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Avis sur le PLU arrêté de la commune de Marsannay-la-Côte**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme de Marsannay-la-Côte.

**9. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Avis sur le PLU arrêté de la commune de Varois et Chaignot**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de PLU de Varois-et-Chaignot.

**10. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Avis sur le PLU arrêté de la commune de Cessey-sur-Tille**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme.

*M. MASSON indique qu'il s'abstiendra sur ce dossier car dans ce PLU on autorise les implantations agricoles et les habitations en zones définies comme agricoles ce qui a pour conséquences le mitage et l'extension urbaine.*

*M. PRIBETICH indique qu'il faudra beaucoup de pédagogie pour inscrire ces différentes démarches pour un développement durable porté collectivement.*

*Scrutin : 4 abstentions*

**11. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Tart-le-Haut**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme de Tart-le-Haut.

**12. TRANSPORTS - Acquisition complémentaire de bus - Lancement d'un appel d'offres**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** l'acquisition de véhicules de transport urbain et de prendre acte du dossier de consultation ;
- **De solliciter** la participation financière de l'ADEME, dans le cadre de son dispositif d'aides aux véhicules propres et économes ;
- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres européen, et à signer les marchés et contrats en découlant ;
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2006.

**13. TRANSPORTS - Adhésion de la Communauté d'agglomération dijonnaise au club des villes cyclables**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'adhérer** au Club des Villes Cyclables ;
- **D'autoriser** le Président à procéder au versement du montant de l'adhésion pour l'année 2006 ;
- **De prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

**14. POLITIQUE DE LA VILLE - INSERTION- EMPLOI - Subvention à l'Association d'insertion : le Signe de l'Environnement.**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** une subvention de 5 889 € à l'association le Signe de l'Environnement au titre du financement de cette action ;
- **De mandater** le Président pour procéder au versement de cette aide ;
- **De prélever** les crédits nécessaires à cette action sur le budget 2006.

**15. POLITIQUE DE LA VILLE - INSERTION- EMPLOI - Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** le Président à déposer au nom du Grand Dijon et des communes, un dossier de candidature à la labellisation d'une Maison de l'Emploi et de la Formation qui s'inscrit à la fois dans ses compétences développement économique et politique de la ville d'agglomération ;
- **Décide** que toutes les Communautés de Communes et / ou les Pays qui le souhaitent pourront s'engager aux côtés du Grand Dijon pour constituer une seule Maison de l'Emploi,

- **D'autoriser** le Président à poursuivre les négociations pour finaliser le dossier de la Maison de l'Emploi et de la Formation avec tous les partenaires en vue de soumettre au Conseil Communautaire, un dossier définitif comportant les engagements précis de chacun des territoires et institutions,
- **D'ouvrir** un crédit prévisionnel de 200 000 euros dans le cadre du budget supplémentaire 2006 pour assurer le démarrage de la Maison de l'Emploi.

#### 16. ENVIRONNEMENT- Redevance gros producteurs - Création de nouveaux tarifs

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** la tarification au litre, conformément à la délibération du 22.12.2005, applicable annuellement par bac, soit 2,39 € le litre,
- **De demander** à la société CITEC Environnement mandatée par délibération en date du 22.12.2005 pour la gestion de la précollecte au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération au 1.01.2006, d'assurer la mise en oeuvre de cette mesure.

#### 17. ENVIRONNEMENT- Accueil des déchets textiles en déchetteries - Convention à passer

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** la mise en place de 2 conteneurs dans les déchetteries de Chenove, Longvic et Marsannay-la-Côte et 1 seul conteneur dans les déchetteries de Dijon et Quétigny ;
- **D'autoriser** le Président à signer la convention entre l'entreprise « le Relais de Bourgogne » et la Communauté d'agglomération.

#### 18. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Sciences Po - Renouvellement de la convention pour 2006

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De participer** au fonctionnement du premier cycle Est Européen de Sciences Po Paris à Dijon en versant une subvention de 131 760 € pour l'année 2006 ;
- **D'attribuer** des bourses à deux étudiants de première année et deux de deuxième année désignés par Sciences Po Dijon, pour un montant total de 18 240 € ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de ce dossier ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2006.

#### 19. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Université - Demande de subvention pour un séminaire d'information, de coopération et de recherche organisé par le Centre de recherche en Etudes politiques (CERPO)

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** une subvention de 5 000 € afin de financer ce projet ;
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **De dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2006 à cet effet.

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Aéroport Dijon-Bourgogne - Projet Renaissance - Protocole d'accord

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le projet de protocole quadripartite, intervenant entre le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil général de Côte d'Or, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à sa mise en oeuvre.

*M. REBSAMEN indique à la suite de la présentation du rapport que tout trafic fret est exclu.*

*Mme DURNERIN précise que le contrat d'agglomération a été approuvé autour de 3 éléments fondateurs : promouvoir l'attractivité de l'agglomération vers l'extérieur, stimuler un développement partagé et durable et développer un cadre de vie innovant et respectueux des territoires. Les Verts avait déjà émis les plus vives réserves au sujet de l'augmentation du trafic de l'aéroport Dijon-Longvic incompatible avec les objectifs du contrat d'agglomération. Il ne s'agit pas ici de faire un amalgame entre les activités militaires et civiles. Nous ne sommes pas contre la présence d'un corps d'armée représentant 2000 emplois sur le territoire.*

*Le projet soulève des problèmes de fonds:*

- *le soutien financier est sollicité à une hauteur non négligeable,*
- *l'impact sur l'environnement, les riverains étant les premiers concernés,*
- *en matière d'aménagement du territoire : au moment où la priorité est à la production de logements sociaux, il y a le risque de geler l'urbanisation de centaines d'hectares. Le PEB aura également un impact sur la capacité à appliquer les orientations du PLH.*
- *en matière de sécurité compte tenu que 90 % des accidents concernent des compagnies Low Cost.*
- *en matière d'environnement, il n'y a aucune donnée précise en terme d'émergence de décibels, de nombre de rotation journalière, d'émission de gaz polluant.*

*Le dossier semble peu fiable et peu objectif.*

*Les projections financières ont-elle tenu compte des prix du baril actuels ? Faudra-t-il augmenter les subventions publiques afin de permettre aux compagnies Low Cost de maintenir leurs prix ?*

*Ce projet semble dépassé et peu compatible avec les principes qui ont guidé les orientations du Grand Dijon durant les cinq dernières années. L'argument économique n'est pas pertinent. Le développement de l'existant, c'est à dire l'amélioration des dessertes ferroviaires, serait un argument plus bénéfique à notre activité économique.*

*Si un tel équipement est nécessaire, pourquoi ne pas le situer dans un endroit où l'impact environnemental et humain est moindre ? Dole Tavaux a toujours eu notre soutien. Pourquoi l'étude liée à cette implantation n'a-t-elle pas débouchée. Il y a des choix à faire et, pour les Verts, le choix des dessertes ferroviaires est une priorité.*

*Il convient également de préciser que les délégués communautaires auraient du être au courant du dossier Renaissance.*

*Les Verts se prononcent contre la délibération.*

*M. REBSAMEN précise qu'il n'y a pas de gel de l'urbanisation de 500 hectares. Par rapport à l'habitat, il n'y a pas de modification du PEB.*

*M. CHEVIGNY indique que les délégués communautaires de sa commune voteront contre cette délibération. Il s'agit d'un projet passé en force sans débat démocratique. Au moment du vote du budget, nous nous étions étonnés de voir une ligne budgétaire de 2,8 millions d'euros concernant le projet de l'aéroport. En conséquence nous n'avons pas voté le budget. Ce projet, depuis longtemps dans les tiroirs, est un projet qui coûte cher. D'autre part, notre commune révisé son PLU avec comme objectif de se mettre en adéquation avec le PLH. Qui viendra s'installer dans notre commune compte tenu de la pollution sonore et atmosphérique ainsi que des risques d'accident ? A aucun moment, il n'est question des riverains. Par ailleurs, dans le passé, le Président du Grand Dijon s'était prononcé pour un aéroport à Dole Tavaux.*

*M. REBSAMEN précise que, par rapport à l'élément de gestion financière, l'aéroport est aujourd'hui financé à plus d'un tiers par la collectivité. Dans le nouveau projet, il y a un volet financier important qui est le passage au financement à quatre parts au lieu de trois. Il existe également une clause qui indique que si les objectifs ne sont pas atteints, c'est la CCI qui financera le déficit, ce qui permet de protéger les finances du Grand Dijon.*

*M. GERVAIS indique qu'il faut élargir le débat. Dans le contexte actuel, il y a une absence de la politique de l'Etat en matière de transports. Les lois de décentralisation ont redonné les aéroports aux collectivités sans vision nationale des transports aériens. Toutes les collectivités sont soumises à la pression de la concurrence et aux compagnies Low Cost. La réflexion sur l'aérien ne peut être détaché de la politique d'ensemble des besoins des grands équipements, d'aménagement du territoire, de la politique des transports notamment dans le réseau métropolitain. Nous avons besoin d'une vision globale sans opposer les différents modes de transports. Cette vision permettra de faire les meilleurs choix dans une période où les contrats de plan s'achèvent.*

*Quatre aspects sont à retenir :*

- L'atout de l'agglomération c'est l'étoile ferroviaire.*
- L'avenir de l'agglomération se jouera sur l'arrivée du TGV,*
- Par rapport aux liaisons routières la LINO est essentielle,*
- Par rapport à l'aérien, l'aéroport ne pourra pas connaître un développement égalant d'autres collectivités. Une réflexion doit être menée au niveau du réseau métropolitain. Le site Dole Tavaux semble plus adapté. Par ailleurs, le projet Renaissance repose principalement sur les compagnies Low Cost.*

*Il nous faut cette vision globale par rapport aux modes de transports. Le fer constitue une priorité et l'aéroport doit se concevoir dans le cadre du réseau métropolitain.*

*Pour ces raisons, les élus qui portent cette réflexion s'abstiendront.*

*M. MARTIN précise que nous sommes sans monopole dans le ciel . Il n'y a pas également de monopole pour le fer et la route. Il faut un aéroport car nous ne devons pas être une étape mais une destination.*

*Par rapport aux retombées économiques, il y a une part de risque mais il y a des villes de moyenne importance qui ont fait ce choix. Nous ne sommes pas isolés dans cette problématique. En ce qui concerne le chapitre économique, on peut, avec une seule liaison quotidienne, estimer l'apport de passagers à environ 4000, qui génère 6 millions d'euros dans l'économie locale.*

*Il y a dix ans la base générait 50 000 mouvements par an ; il y a trois ans elle générait 38 000 mouvements. Il a été enregistré une nette diminution du trafic et donc des nuisances. Par rapport à la sécurité, les accidents sont le fait des petits avions privés. Il convient de préciser que si l'on refuse le projet Renaissance, on gardera toujours les mêmes nuisances. Il s'agit également avec ce projet d'avoir des avantages économiques et sociaux notamment en ce qui concerne la possibilité pour les habitants de l'agglomération de bénéficier de coût réduits de trajet.*

*Mme DARCIAUX indique qu'elle donnera un avis favorable avec des réserves. Le développement de l'aéroport civil c'est le développement d'un aéroport de transition en attendant 2013. Nous aurons à décider dans un contexte énergétique différent. Mme DARCIAUX demande l'accélération des études TGV. C'est le trafic ferroviaire qui deviendra prépondérant. En tant que maire de Longvic, on ne peut ignorer le poids économique de l'aéroport : ce serait tout le tissu social qui se trouverait pénalisé par sa fermeture. Une grande capitale ne peut faire l'économie de l'aéroport en attendant l'étoile ferroviaire. Le document du projet Renaissance sera impacté par la renégociation à l'horizon 2013 des contrats de plan Etat-Région. En attendant, une vigilance sera portée à la charte de qualité sonore et au PEB.*

*M. REBSAMEN précise que le dossier Renaissance s'inscrit dans un débat démocratique. Il ne s'agit pas d'un dossier facile qui est porté ici devant le public. Il y a eu peu de Président qui se soit résolument engagé pour la diversité de la desserte de l'agglomération notamment en ce qui concerne le dossier TGV. Demain ce sera une bataille pour les « TERGV ».*

*M. REBSAMEN ajoute qu'il a également défendu le dossier Dole Tavaux. Des investissements très lourds ont été consacrés à la protection de l'environnement : mise au norme de la station d'épuration de Longvic, protection de la nappe phréatique, protection des puits de captage.*

*Une capitale régionale ne peut pas, en terme d'attractivité, d'emploi, d'implantation des entreprises, faire l'économie de cet aéroport transitoire en attendant 2013. La demande est présentée par les entreprises qui financeront l'investissement de 5 millions d'euros. En ce qui concerne les risques , il y a effectivement toujours. Il s'agit également pour un temps de faire appel à un aéroport transitoire situé prêt de l'urbanisation. Le bruit est généré par le survol des avions militaires. Une demande a été faite pour obtenir une baisse des vols avec les autorités militaires. Les problèmes environnementaux sont pris en compte.*

*M. SAUNIE indique que le projet Renaissance ne convient pas. Ce projet repose sur le développement des compagnies Low Cost c'est-à-dire sur des fondements négatifs. Il existe un lien entre l'augmentation du trafic et l'augmentation des prix du loyer. Ce projet oblige à financer quatre fois : financer les pistes, soutenir les compagnies Low Cost, soutenir chaque passager embarqué et abonder les fonds de compensation pour permettre de se loger à bas prix dans l'agglomération. Ce projet est lié avec le maintien de la BA 102, ce qui implique la rotation des avions de chasse qui oblige à l'arrêt de la vie sociale et qui impose un PEB ne permettant pas l'utilisation des surfaces foncières nécessaires aujourd'hui. Il faut avoir en vue un projet de reconversion plutôt qu'un projet pérennisant l'aéroport. Le choix de relancer le développement de l'aéroport ne correspond pas à l'ambition des promoteurs. L'enclavement de la piste empêche tout développement de la desserte nationale voire à l'internationale. Le projet Dole Tavaux aurait mieux convenu. Les verts voteront contre ce projet.*

*M. BACHELARD indique que la commune de Quétigny se montre très réservée au sujet du projet Renaissance notamment au regard de la crise énergétique. Supportant déjà les nuisances sonores, la ville de Quétigny ne dispose d'aucun élément permettant d'évaluer l'impact écologique du trafic aérien. En terme de sécurité, aucune réglementation précise ne s'impose au trafic aérien civil. Avant toute poursuite de ce projet, il est demandé qu'une étude soit engagée dans les meilleurs délais afin de déterminer et d'exiger la mise en place de procédures de survol de l'agglomération pour l'aviation civile. Les représentants de la commune de Quétigny voteront contre ce projet.*

*M. REBSAMEN précise que le projet soumis ne changera rien à la situation actuelle en matière de réglementation.*

*M. PERRIN indique que la commune de Chevigny a toujours soutenu l'aéroport militaire et montré son intérêt pour les entreprises. Les entreprises paient la taxe professionnelle et vendent des produits et des services au consommateur qui donc en bout de chaîne paiera le projet. Nous ne sommes pas opposé à ce que les entreprises financent l'aéroport et plus sensibles à l'émergence d'un aéroport regroupant plusieurs agglomérations. Les délégués de la commune de Chevigny voteront contre ce projet.*

*M. DELATTE indique que sur le fond personne ne nie l'impact de l'activité de la BA 102 sur l'économie locale. Pour autant le projet soulève des questions :*

- Sur le plan économique l'étude plaide pour le développement d'une seule plate forme au sein de deux régions, hors le projet Renaissance ne prend pas en compte le partenariat Bourgogne – Franche-Comté. De même l'hypothèse Dole Tavaux n'est pas abordée dans ce dossier,*
- Sur le plan environnemental, l'augmentation du bruit conduira à une extension du PEB,*
- En matière de sécurité,*
- En matière d'accessibilité routière*
- Engagement pris en matière de PLH : les communes de l'Est dijonnais constituent le principal potentiel d'urbanisation des prochaines années. Il ne faut pas réduire le périmètre d'urbanisation par le PEB qui résulte d'un accroissement du trafic aérien.*

*Les délégués de la commune de Saint-Apollinaire voteront contre ce projet.*

*M. NOVOTNY porte à la connaissance des conseillers communautaires la motion du Conseil municipal de Crimolois. La commune de Crimolois est déjà affectée par des mesures réglementaires liées au dépôt de munitions situé sur la commune de Neuilly-lès-Dijon qui rendent impossible l'habitat sur plusieurs hectares. Le Conseil municipal de la commune de Crimolois s'oppose au projet Renaissance, notamment par rapport à la conviction ambiguë de la CCI qui s'appuie une gestion déficitaire. Un aéroport régional est nécessaire, mais il ne doit pas être développé au coeur même de l'agglomération et être ensuite confronté aux problèmes de l'urbanisation de l'est dijonnais dont la population peut difficilement supporter la prolifération des nuisances. La venue de Britanniques aura une répercussion économique mais ce n'est pas pour autant que les citoyens payeurs doivent supporter en plus toutes les nuisances. Si de tels moyens financiers peuvent être investis, il serait préférable de mettre en place la gratuité des transports transurbains de toute l'agglomération dijonnaise. Nous demandons que cette étude face l'objet d'un nouvel examen.*

*Mme HERVIEU souligne la qualité du débat démocratique autour de ce projet. A l'horizon 2013 quel sera le contexte notamment du marché énergétique des transports ? Cette analyse prospective est indispensable. Favoriser et renforcer le processus de concurrence exacerbé ne permettra pas de faire face à la revalorisation des activités de production du fait du réajustement obligatoire de la production énergétique.*

*M. BELLEVILLE regrette le fait de ne pas avoir débattu en commission. Ce projet est utopique et financièrement dévastateur compte tenu de la tension des coûts énergétiques. La participation financière de la collectivité est importante et les conséquences environnementales ne sont pas acceptables pour les habitants.*

*M. DUBOIS indique que le développement de l'aéroport est dangereux et néfaste pour la population de l'Est et du Sud du dijonnais. Par rapport au développement économique, les chiffres annoncés sont irréalistes. Quant aux conséquences environnementales, les habitants supportent déjà trop de contraintes.*

*Les représentants de la commune de Bretenière voteront contre ce projet.*

*M. MASSON indique que pour la première fois l'assemblée est divisée alors que la plupart du temps les intérêts sont convergents en terme de développement économique, d'environnement et de qualité de vie des habitants. Il est regrettable qu'à travers la presse une campagne ait été menée de façon univoque relatant que l'aéroport est une nécessité et la seule voie possible. Ajouter au trafic de la BA 102 un trafic civil n'est pas soutenable pour les habitants qui vont supporter ces nuisances. C'est une logique de développement qui ne prend pas en compte toutes les dimensions de notre action. Il est précisé dans l'étude que Dijon-Longvic est la seule possibilité alors qu'existe le site de Dole Tavaux. L'étude Renaissance est un acte de foi partisan.*

*On ne peut accepter l'extension pour trois raisons :*

- par rapport aux aspects environnementaux,*
- par rapport à la logique communautaire pour qu'elle soit équilibrée,*
- par rapport aux aspects sociaux.*

*M. OBRIOT indique que les représentants de la commune de Neuilly-les-Dijon voteront contre le projet. L'aéroport pourrait être réalisé sur Dole Tavaux. L'aéroport Dijon-Longvic ne pourra évoluer car il restera toujours enclavé.*

*M. REBSAMEN indique qu'il n'est pas compréhensible de tenir une position contre l'aéroport civil et se prononcer pour le maintien de l'activité de la BA 102 dans la mesure où se sont les avions militaires qui font le plus de bruit. Des interventions sont déjà intervenues pour limiter les nuisances, notamment en se prononçant contre le projet de contournement ferroviaire TGV Est Nord Est de l'agglomération qui impacte sur l'environnement. En conséquence, la ville de Dijon assumera l'entrée en souterrain du TGV pour éviter les nuisances du contournement.*

*M. ROIZOT apporte son soutien au projet. On commet l'erreur d'opposer les moyens de locomotion. On veut ici faire le procès de la BA 102 alors que la base aérienne dépend de l'Etat et nous ne sommes pas mandatés pour se prononcer pour ou contre la base. Nous sommes dans une solution d'attente et transitoire. 15 millions d'euros n'est pas une somme importante sur une période de 7 ans alors que ce sont 300 millions d'euros qui sont investis pour l'habitat. Les aspects économiques ne doivent pas être oubliés et notamment les recettes de 50 millions d'euros et les 5000 emplois. Pour un nouvel aéroport, il s'agirait de dépenser 100 millions d'euros.*

Scrutin : 48 voix pour  
24 voix contre  
5 abstentions

**21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Requalification ZI Longvic Travaux rue Romelet - Demande desubvention FNADT**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'engagement de la 1ère tranche opérationnelle de la requalification de la Zone d'activités économiques d'intérêt communautaire de Longvic ;
- **De solliciter** une subvention de 1 million d'euros auprès du FNADT.

**22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Zone Extension Capnord à Saint Apollinaire - Cession du lot n° 7**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 7 sur la zone d'activités économiques "Extension Capnord" à Saint Apollinaire.

**23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Zone Extension Capnord à Saint Apollinaire - Cession du lot n° 9**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 9 sur la zone d'activités économiques "Extension Capnord" à Saint Apollinaire.

**24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Valmy à Dijon - Cession du lot n° A2**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° A2 sur la zone d'activités économiques "Parc Valmy" à Dijon.

**25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Valmy à Dijon - Cession du lot n° B3**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° B3 sur la zone d'activités économiques "Parc Valmy" à Dijon.

**26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc d'activités Capnord à Dijon - Cession du lot n° 1a**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 1a sur la zone d'activités économiques "Parc d'activités Capnord" à Dijon.

**27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Excellence 2000 à Chevigny-Saint-Sauveur - Convention publique d'aménagement du 23-06-2000 - Compte de résultat prévisionnel au 31-12-05**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la ZAC « Extension Excellence 2000 » à Chevigny St Sauveur, arrêté au 31 décembre 2005, établi par la Semaad.

**28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Excellence 2000 à Chevigny-Saint-Sauveur - Convention publique d'aménagement du 23-06-2000 - Avenant n° 6**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés ::**

- **D'approuver** le projet d'avenant n° 6 à la convention publique d'aménagement du 23 juin 2000 passée avec la Semaad ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

**29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Valmy à Dijon - Convention publique d'aménagement du 12-04-02 - Compte de résultat prévisionnel au 31-12-05**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Valmy à Dijon, arrêté au 31 décembre 2005, établi par la Semaad.

**30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Mazen Sully - Convention publique d'aménagement du 09-12-02 - Compte de résultat prévisionnel au 31-12-05**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Mazen Sully à Dijon, arrêté au 31 décembre 2005, établi par la Semaad.

**31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Avenant n° 2 Parc Mazen Sully - Convention publique d'aménagement du 09-12-02 -**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le projet d'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement du 9 décembre 2002 passée avec la Semaad ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

**32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Zone Extension Cap Nord à Saint Apollinaire - Convention publique d'aménagement du 09-12-02 - Compte de résultat prévisionnel au 31-12-05**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la zone d'activités "Extension Capnord" à Saint Apollinaire, arrêté au 31 décembre 2005, établi par la Semaad.

**33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Zone Extension Cap Nord à Saint Apollinaire - Convention publique d'aménagement du 09-12-02 - Avenant n° 2**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

-

- D'approuver** le projet d'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement passée avec la Semaad le 9 décembre 2002 ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

**34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Aménagement du site Seita à Dijon - Convention publique d'aménagement du 23-09-03 - Compte de résultat prévisionnel au 31-12-05**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le compte de résultat prévisionnel de l'opération d'aménagement dénommée "Parc d'activités Capnord" à Dijon, arrêté au 31 décembre 2005, établi par la Semaad.

35. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Revitalisation du site Seita à Dijon - Déconstruction, Infrastructure primaire - Convention de mandat du 27.11.03 - Compte rendu financier actualisé au 31.12.05**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le compte rendu financier des études et travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire sur le site de l'ancienne usine Seita à Dijon, actualisé au 31 décembre 2005.

36. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Aménagement du site Seita à Dijon - Convention publique d'aménagement du 23-09-03 - Avenant n° 1**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'approuver** le projet d'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement du 23 septembre 2003 passée avec la Semaad ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

37. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Aménagement du site Seita à Dijon - Convention publique d'aménagement du 23-09-03 - Avance de trésorerie**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'accorder** à la Semaad une avance de trésorerie de 1.000.000 euros ;
- **D'approuver** le projet de convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la Semaad ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier
- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

38. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Revitalisation du site Seita à Dijon - Déconstruction, infrastructure primaire - Convention de mandat du 27-11-03 - Avenant n° 2**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

-

**D'approuver** le projet d'avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la Semaad le 27 novembre 2003 afin de modifier la durée de ladite convention ;

-

**D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

39. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Espace public numérique (EPN) - Demande de subvention de la ville de Dijon**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'attribuer** une subvention à la Ville de Dijon pour la création de deux Espaces Publics Numériques (EPN) ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention ;
- **De dire** que le versement interviendra sur présentation des factures acquittées et que les crédits seront prélevés sur le budget 2006.

40. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Groupement de commandes pour le marché d'entretien des espaces verts et des abords sur les bassins de rétention des eaux pluviales du Syndicat Mixte du Dijonnais, de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et du Syndicat mixte du Ru de Pouilly et du Bas Mont - Désignation d'un représentant à la Commission d'Appel d'Offres.**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De désigner** M. Michel JULIEN comme représentant de la commission d'appel d'offres de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la marché d'entretien des espaces verts et des abords des bassins de rétention des eaux pluviales du Syndicat Mixte du Dijonnais, de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et du Syndicat mixte du Ru de Pouilly et du Bas Mont.

41. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith - Avenant n°2**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'affermage de la salle de spectacles « Zénith du Grand Dijon ».

42. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste MOUS contractuel de chargé de mission politique de la Ville (éducation, santé, prévention).**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De créer** un emploi MOUS contractuel de chargé de mission Politique de la Ville (Education,

Santé, Prévention) et de conclure un contrat pour une durée de trois ans ;

- **De dire** que cette création prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

43. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste de contractuel pour assurer les fonctions d'ingénieur environnement SME ( Système de Management Environnemental)**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De créer** un emploi contractuel ingénieur environnement SME pour la mise en place d'un système de management environnemental visant une certification ISO 14001 et de conclure un contrat pour une durée de trois ans ;
- **De dire** que cette création prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006,

44. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste de contractuel de chargé de mission pour aider à la structuration des emplois et des activités tertiaires en faveur des entreprises**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De**  
créer un emploi contractuel de chargé de mission pour aider à la structuration des emplois et des activités tertiaires en faveur des entreprises et de conclure un contrat pour une durée de trois ans ;
- **De dire**  
que cette création prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

Scrutin : 2 abstentions

45. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Prise en charge des frais d'un intervenant**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** le remboursement des frais réels de déplacements, hébergement et restauration engagés par Christophe Moreux pour l'animation de la réunion annuelle des cadres de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

46. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Besoins saisonniers - Création d'un emploi**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De créer** un emploi saisonnier à l'usine d'incinération des ordures ménagères ;
- **De dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts à cet effet.

**47. QUESTIONS DIVERSES - Université - Proposition de motion**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **De soutenir** la motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne lors de sa séance du 20 mars 2006 ;
- **De demander** à Monsieur le Préfet de saisir les services compétents de l'Etat afin de leur rappeler les engagements financiers inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région signé le 21 février 2000.

\* \* \* \* \*

Fait à Dijon, le  
Le Président,

François REBSAMEN